

## Synthèse

# Note de Décryptage des enjeux de la Conférence Rio+20

Mettre au monde une économie verte  
équitable et une gouvernance démocratique  
de la planète dans un cadre de  
développement durable



**RIO+20**

Conférence des Nations Unies  
sur le développement durable

du 20 au 22 juin 2012

# SYNTHESE

*En juin 2012 a lieu le Sommet de la Terre de Rio+20, conférence sur le développement durable, avec pour thématiques majeures l'économie verte dans le cadre du développement durable et l'éradication de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable. Cette Conférence s'ouvre alors que l'humanité doit faire face à des enjeux considérables et résoudre les défaillances des rencontres qui l'ont précédée.*

## Note de Décryptage des enjeux de la Conférence Rio+20

Mettre au monde une économie verte équitable et une gouvernance démocratique de la planète dans un cadre de développement durable



du 20 au 22 juin 2012



## 1. LE CONTEXTE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE RIO+20

Cette conférence survient dans un contexte paradoxal :

- Les enjeux concernant la gestion environnementale de la planète augmentent en gravité, notamment le changement climatique et la dégradation de la biodiversité ;
- Les écarts de développement continuent de s'accroître, entre les pays les plus riches et les plus pauvres et au sein des Etats, avec dans le même temps le décollage des pays émergents ;
- Les pays développés sont frappés par l'une des plus graves crises économiques et financières de leur histoire ;
- Le multilatéralisme est en crise et la capacité de prendre des décisions collectives au plan international a nettement régressé au cours de la dernière décennie.

Dépasser ces difficultés appelle à un sursaut et à la mise en place d'un nouveau processus. D'où l'adoption de la formule « Rio+20 », qui n'a pas vocation à tirer uniquement le bilan des années passées, mais bien plus à pousser la réflexion et l'action sur le chantier que nous devons ouvrir pour réussir « le futur que nous voulons ».

Pour percevoir les enjeux de cette conférence, il est nécessaire de l'inscrire à la fois dans les traces des efforts antérieurs et dans la perspective dégagée pour l'humanité, d'un développement durable à construire.

## 2. LA DIFFICILE AVANCÉE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ***La lente construction d'un compromis entre l'économique et le social***

La Révolution Industrielle a permis une considérable accélération de la création de richesses, avec une multiplication par 5 à 10 du taux de croissance dans les pays concernés. Une évolution inédite dans l'histoire. S'est alors posée la question brûlante de la répartition de cette richesse. Pendant plus d'un siècle, une confrontation frontale a opposé les responsables économiques et les acteurs sociaux sur la répartition des fruits de la croissance dans les pays industrialisés. Progressivement, un compromis s'est construit, à travers l'accès du plus grand nombre à de meilleures conditions de vie, la

reconnaissance du droit de grève, la mise en place de systèmes de protection sociale et de régimes de retraite. Une vision nouvelle du développement a ainsi émergé, symbolisée par une consommation de masse, associant dans un compromis toujours précaire l'économique et le social. A ainsi été réalisée la première intégration conduisant à un développement durable. Or, la mondialisation de l'économie met aujourd'hui en péril ces avancées sociales si difficilement acquises. La mise en concurrence de plus en plus fréquente de salariés européens avec des travailleurs des pays en développement et émergents se traduit par une érosion régulière et difficilement réversible des systèmes de protection sociale.

- ***L'irruption de la question environnementale***

Depuis les années 70, une nouvelle donne émerge. Le constat est fait de la dégradation de l'environnement et de la finitude des ressources, à commencer par le pétrole. Il a fallu prendre conscience des limites de la planète au plan des ressources et de la pression exercée sur l'environnement.

Dans un premier temps, ces préoccupations environnementales ont été opposées aux nécessités de secteurs économiques soumis à une vive concurrence. La prise en compte de l'environnement fut ainsi associée à une mise en péril des emplois : certains acteurs économiques et sociaux ont craint que l'intégration des questions écologiques ne réduise la croissance économique et ne remette en cause le compromis économique et social si difficilement obtenu. Pourtant, les populations les plus précaires sont aussi celles qui sont le plus victimes des impacts environnementaux et sanitaires.

De ce nouvel antagonisme particulièrement sensible dans les années 70 et 80 ont émergé deux réponses. D'abord, les pays industriels les plus attentifs aux questions environnementales et économes en énergie - Allemagne, Japon, Pays scandinaves notamment - se lancent dans la commercialisation d'équipements plus fiables et moins polluants, gagnant ainsi des parts de marché. D'où leur succès industriel. Ensuite, le rapport Brundtland des Nations Unies fait la démonstration en 1987 que la dégradation de l'environnement et la dilapidation des ressources auront pour conséquence un blocage du processus de développement économique et social, notamment dans les pays les plus vulnérables.

Émerge alors le concept de développement durable, qui cristallise la volonté d'une triple intégration entre le développement économique, l'amélioration des conditions sociales pour tous les peuples et la pérennité des conditions de vie sur Terre, via la préservation de notre environnement. Telle est la définition du développement durable portée par le rapport Brundtland. Il est aujourd'hui essentiel de réinterroger son évolution à la lumière des vingt dernières années.

### **3. 1992-2012 : LE MONDE A TELLEMENT CHANGÉ**

- ***Les avancées de la Conférence de Rio de 1992***

Le Sommet de Rio en 1992, qui a matérialisé l'espoir d'un renouveau, a sans conteste permis des avancées considérables, notamment par la structuration d'un droit international pour la protection de l'environnement, par l'ancrage de principes forts, et en permettant une véritable prise de conscience, à l'échelle internationale puis ensuite locale, de l'importance des enjeux environnementaux et du lien entre développement et environnement. Pour la première fois, l'antagonisme longtemps affiché entre développement et environnement est dépassé, et la protection de la planète et la lutte contre les effets anthropiques sur les écosystèmes sont posées comme conditions préalables à un développement qui, désormais, se veut pérenne et « durable ».

La Conférence de Rio en 92 a été suivie non seulement de l'adoption des trois Conventions cadres (changement climatique, biodiversité, désertification) mais également d'une série de conférences internationales thématiques sur les droits, les femmes, les villes, la santé, la cohésion sociale... Pourtant, à la fin des années 90, l'engagement et l'implication de la communauté internationale pour le développement s'amointrissent. Afin de relancer l'impulsion sur ces thématiques cruciales naît l'idée de mettre en place des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et de les inscrire comme projet phare à l'agenda des Nations Unies. Cela a permis, un temps, de générer des financements de la part des pays donateurs en faveur de ces actions prioritaires. Les constats sont faits, les enjeux posés, mais la mise en œuvre patine et les retards s'accroissent.

- ***Les mondialisations***

Nous sommes aujourd'hui confrontés à de grands bouleversements. La mondialisation de l'économie intègre des populations de plus en plus nombreuses dans la société industrielle et provoque une déstabilisation des systèmes de protection sociale. A celle-ci s'ajoute la mondialisation de la communication qui permet un accroissement de la circulation de l'information et des échanges. Les transactions financières quasi instantanées et sourdes aux parités monétaires et aux frontières fiscales continuent d'alimenter la crise. Enfin, troisième mondialisation, celle de l'obligation impérative d'une gestion collective de la planète au plan des ressources et de l'environnement.

- ***Les contraintes environnementales d'un monde fini***

Ainsi, en même temps que l'économie de la planète s'unifie dans un système d'échanges globalisé, l'humanité doit faire face aux limites de cette même planète, celle de certaines ressources minérales et énergétiques et celle de la capacité de son environnement à supporter les activités d'une population qui devrait être multipliée par 10 entre 1800 et 2050. Le verdict est simple : une planète aux ressources physiques inévitablement limitées ne peut supporter à la fois une croissance exponentielle des prélèvements sur l'environnement et permettre un accès équitable pour tous à ces ressources, et que cela soit durable dans le temps. La prise de conscience de cela est encore partielle : les ressources des différentes matières premières restent mal connues et les diagnostics varient quant à l'horizon de temps de retour à la rareté, au rythme de renchérissement de leur coût d'accès et selon les besoins futurs de l'humanité. Il est cependant évident que pour de nombreuses ressources, à commencer par le pétrole, le milieu de ce siècle sera critique.

L'humanité ne peut plus considérer comme secondaire son impact sur la planète. Les transformations qu'elle induit sur son environnement - qu'il s'agisse des pollutions les plus visibles ayant des effets directs sur la santé ou de celles qui, moins visibles, perturbent l'environnement global - sont maintenant durement subies par les populations. Leurs manifestations les plus graves sont le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Ces deux phénomènes marquent une limite que devra dorénavant scrupuleusement prendre en compte l'humanité.

En effet, le climat terrestre étant un ensemble unique, indivisible, qui ignore les frontières, il représente la première question planétaire qui soit réellement à solidarité obligatoire. En outre, dans un pays, la moitié des émissions de gaz à effet de serre provient en moyenne des activités de ses habitants dans leur vie privée quotidienne : le chauffage domestique, les déplacements notamment en voiture, les pratiques alimentaires et les habitudes de consommation. Cela signifie que la question du changement climatique ne pourra pas être résolue sans aller chercher l'adhésion de chaque personne. Dès lors, cet enjeu s'avère la première question politique « totale » de

l'histoire humaine car elle nécessite une implication allant de l'échelon individuel à celui de la gouvernance planétaire. Moins visible, l'érosion accélérée de la biodiversité constitue un processus aussi grave que le changement climatique, tout aussi planétaire et probablement plus irréversible encore.

#### **4. BIEN VIVRE DANS UN MONDE SOUTENABLE ?**

La crise économique et financière qui touche depuis 2008 les pays développés n'a pas été sans influence sur la détermination de l'agenda de la Conférence de Rio en 2012. Même si elle s'inscrit dans un cadre international sur le développement durable, le thème mis en avant est celui de l'économie verte. Le choix de ce terme n'est pas anodin, et a fait débat dès le départ, car il peut prendre des orientations tout à fait opposées. L'économie doit être un moyen, pas une fin en soi, et le sens qu'on donnera à cette « économie verte » dépendra pour beaucoup de la vision que l'on projettera de nos sociétés.

##### **• *Les conditions d'avancée vers une économie verte***

Le concept d'économie verte commence à être employé lors de l'élaboration des plans de relance économique post-choc 2008. Deux courants de pensée économique se sont emparés de ce concept.

- D'une part, l'économie de l'environnement (promue notamment par l'OCDE ou le PNUE) dans laquelle l'environnement est un facteur de production économique, pouvant promouvoir des secteurs verts comme les énergies renouvelables, les constructions à haute qualité environnementale mais aussi l'appropriation de plus de terres, de forêts, d'espèces, de gènes... dans une logique d'extension de l'économie marchande au vivant. L'effet attendu est d'en faire un nouveau moteur de croissance.
- D'autre part, il y a l'économie écologique, qui se pose en alternative au modèle économique actuel. Partant du constat des limites des ressources de la planète et de la pression excessive sur l'environnement, l'économie se réaffirme au service d'une société soutenable sur tous les plans : écologique, social, financier et économique, mais aussi démocratique. Ce qui signifie sortir du modèle économique libéral actuel pour renforcer les modes de régulation.

D'autres questions se posent : cette économie verte est-elle accessible aux pays en développement ? Seront-ils soutenus pour cela par les pays développés au niveau des technologies et de l'aide publique au développement ? Ou au contraire cette économie verte ne risque-t-elle pas de justifier un protectionnisme à travers des normes exclusives ? Il faut donc clarifier le contenu de ce concept. L'économie verte devrait permettre de :

- revoir les modes de production et de consommation et conduire à se désengager dans les décennies qui viennent des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz),
- valoriser les énergies renouvelables qui découlent directement ou indirectement du rayonnement solaire et qui sont par nature inépuisables,
- recycler les matières premières minérales et des matériaux,
- rechercher une haute qualité de construction, adaptée aux climats,
- privilégier l'agroforesterie et des agricultures durables,
- promouvoir des modes de vie simples,
- rechercher une alimentation équilibrée avec une part carnée réduite dans les pays les plus riches,
- assurer le retour de la matière organique au sol pour les terres agricoles,

- protéger la biodiversité et les écosystèmes naturels,
- généraliser une écoconception des produits et des services,
- privilégier des circuits courts,
- favoriser une économie circulaire et mixer les fonctions urbaines pour réduire les besoins de déplacements,
- privilégier un tourisme de long séjour pour réduire les déplacements,
- rechercher des modes de production dans le cadre d'une économie sociale et solidaire qui favorise l'intégration des travailleurs et respecte des normes sociales et d'équité dans le partage des richesses,
- privilégier le droit d'usage sur le droit de propriété dans le cadre d'une économie de fonctionnalité,
- mettre en place des outils de planification afin de prendre en compte des objectifs collectifs (dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre),
- affecter un prix aux ressources rares et aux polluants,
- mettre en place de nouveaux indicateurs qui rendent compte à la fois de la création de richesses, de la qualité de vie et de l'optimisation de l'utilisation des ressources,
- instaurer des capacités de régulation économique à tous les niveaux afin de faire prévaloir des principes d'intérêt général sur les intérêts particuliers et les règles de concurrence.

Malgré des conceptions diverses de l'économie verte, un point est clair : les relations internationales sont de plus en plus déterminées par une géopolitique des matières premières avec l'augmentation des prix et une croissance forte de la demande. Cette situation ne fera que s'aggraver au fil des années. Il importe donc de s'engager dans une voie respectant des principes d'équité et de pluralité des modes de développement. C'est à cela que la Conférence de Rio doit conduire.

- ***La gouvernance internationale du développement durable***

L'architecture institutionnelle internationale est obsolète face aux enjeux actuels. La nécessité de reformer le cadre institutionnel du développement durable fait consensus. Beaucoup d'Etats constatent que le dialogue entre les trois composantes du développement durable est quasi inexistant, souvent au détriment de l'environnement, et que la Commission du Développement Durable n'a pas suscité l'implication nécessaire au plus haut niveau politique. Cette question entend d'être abordée non seulement au niveau international mais aussi dans ses implications nationales et territoriales. La gouvernance du développement durable devrait s'inscrire dans un triple rôle : politique, normatif et opérationnel. Les principales options en discussion avant la conférence sont :

- la mise en place d'un Conseil de Développement Durable,
- un renforcement du Conseil Economique et Social des Nations Unies (l'ECOSOC),
- la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement (ou d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement),
- une représentation plus forte de la société civile et des collectivités locales dans les institutions des Nations Unies,
- la définition du mandat d'un Forum ministériel mondial pour l'environnement dans une perspective plus globale de développement durable et
- l'établissement d'un Haut-Commissariat pour les générations futures...

Il va sans dire que le chantier est vaste et que les accords sont difficiles à trouver. Il s'agit d'alternatives comprenant chacune plusieurs solutions juridiques possibles. Néanmoins, il faudra s'assurer que la réforme, quelle que soit l'option choisie, permette

plus de cohérence, de transparence, un engagement politique à haut niveau, une réelle participation de la société civile et davantage de présence sur le terrain. Une transformation institutionnelle seule ne garantit pas l'efficacité de l'action. Un renforcement des capacités, des sources de financements, innovantes ou transférées des secteurs néfastes à l'environnement, mais également la mise en place de dispositions administratives et de mise en œuvre opérationnelle efficace et rapide des programmes et des actions seront indispensables.

- Les issues des négociations reflètent aussi l'état du faible niveau de confiance entre pays et du manque total de vision partagée du futur à construire. Répondre de manière équitable et durable aux besoins alimentaires, énergétiques et sanitaires de l'ensemble des populations tout en préservant l'environnement est possible à condition d'opérer un profond changement. C'est une métamorphose civilisationnelle que doit porter le XXI<sup>ème</sup> siècle. Elle doit s'appuyer sur des principes solides : la solidarité, l'équité et la durabilité - eux-mêmes découlant de l'impératif de responsabilité. Résoudre ces questions planétaires passe par la reconnaissance préalable et unanime d'une « responsabilité universelle » de tous. Cette responsabilité universelle devra être inscrite dans une charte prolongeant les textes fondamentaux des Nations Unies comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

## **5. L'OBLIGATION ET L'OPPORTUNITÉ DÉMOCRATIQUE**

Classiquement, le développement durable est basé sur les trois composantes : économie, environnement et social. Or, cette description est devenue insuffisante dès lors que l'on en appelle à une amélioration des comportements individuels. En fait, dès la Conférence de Rio de 1992, une 4<sup>ème</sup> composante fondamentale du développement durable a été reconnue, celle de la démocratie. L'accent mis sur cet aspect résulte de trois constats. D'abord, aucun accord international sur la gestion de l'environnement ne sera envisageable sans la promesse d'un accès au développement pour les pays les plus pauvres. Ce qui renvoie en fait à la question, centrale, de l'équité. Ensuite, la réduction de la ponction de ressources et de la pression sur l'environnement exige des progrès dans les comportements individuels (d'abord dans les pays riches). Or, ceux-ci ne pourront être durablement obtenus sans un grand effort éducatif et sans une profonde adhésion des personnes. C'est à dire sans une implication directe des populations dans la prise de décision qui déterminent leur vie. Dans ce sens, la Charte de Curitiba de 1992 lançait la réalisation d'Agenda 21, consistant en des programmes d'actions en faveur du développement durable à tous les échelons territoriaux, notamment locaux.

Enfin, la résolution des défis environnementaux ne pourra réussir sans la mise en place d'instances de décision au plan international, permettant que les engagements pris par les pays soient effectivement mis en œuvre. Sans cela, le doute existant sur la réalité des actions réalisées par les autres pays aura vite raison des motivations de la plupart. Il faudra inscrire à l'agenda cette question déterminante du respect des engagements pris et donc de possibilités de sanctions proportionnées au plan international.

## **6. L'URGENCE D'UN NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT**

Les enjeux exigent une prise en charge à la fois par la communauté internationale et par les territoires. Ces derniers auront un rôle crucial à jouer en termes d'éducation, de formation continue, de renforcement de capacités et surtout de fonctionnement démocratique.

Ainsi, l'humanité a trois rendez-vous, à un horizon de temps semblable, vers 2050 : la fin de la croissance démographique de l'humanité, la nécessité de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre au plan mondial et la confrontation au déclin de certaines ressources.

Une nouvelle vision du monde émerge, celle d'une humanité qui va, pendant des siècles et peut-être des millénaires, devoir assurer son développement en trouvant un équilibre avec sa planète, en la protégeant, en résolvant les écarts dramatiques de développement hérités du XX<sup>ème</sup> siècle. Leurs destins sont inexorablement liés. L'humanité devra vivre sur des ressources finies, à épargner et recycler.

En outre, la crise financière et économique pointe la nécessité d'une régulation mondiale qui encadre l'économie, renforce les droits sociaux et organise la gestion collective de la planète, ce que l'économie de marché ne peut directement réaliser.

Le chantier qui est devant nous est immense. Il implique de faire le meilleur usage possible de nos ressources, de privilégier ce qui est renouvelable tant au niveau des richesses naturelles que de l'énergie renouvelable et ainsi ouvrir le chemin vers un développement durable pour tous, condition évidente de la cohésion sociale et de la paix dans le monde.

- ***Des Objectifs de Développement Durable***

Pour s'y engager, un débat a émergé à l'automne 2011 au sein des négociations : celui de la fixation d'Objectifs du Développement Durable (ODD). Ils se situeraient dans la même logique d'engagements tangibles et de suivi des progrès accomplis dans le passage à l'action que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Début 2012, les ODD suscitaient un consensus de plus en plus large, qui depuis est plus discuté. Car se pose en même temps la question de l'échéance des OMD en 2015, sachant que ceux-ci ne s'appliquent qu'aux pays en développement et que les ODD tendent à élargir cette approche pour le développement durable à tous les pays, y compris les pays développés. Ils ciblent plusieurs thèmes prioritaires quantifiés, à caractère volontaire et universel, avec échéancier, et appuyé sur des indicateurs qui seront à adopter au niveau national. Si le principe rallie de nombreux pays, leur contenu exact et leurs conditions de mise œuvre restent à préciser. L'accès aux énergies renouvelables pour tous est un thème fortement mis en avant comme l'un des ODD possibles. Rio peut lancer le processus de leur élaboration et définir le mandat approprié.

- ***Transversalité, renforcement des capacités et mesures du progrès au-delà du PIB***

Par ailleurs la transversalité du développement durable est aussi traduite dans le texte en préparation par 21 thématiques et domaines allant de la santé aux océans, en réaffirmant l'éducation comme enjeu prioritaire au cœur de la coopération internationale ou au contraire en relançant le débat des financements pour les défis climatiques.

Le financement de l'aide est toujours mis en avant, au moins que les pays développés répondent à hauteur des 0,7% de leur PIB, comme ils s'y sont engagés en 2000. Une demande contrebalancée par une explication sur le contexte de crise. Des références, trop faibles, sont faites aux besoins de financements innovants. La place du secteur privé, polémique, est évoquée. L'autre thème majeur de cette section est celui du développement et du transfert de technologies, qui fait largement débat et renvoie à des questions de droits de propriété intellectuelle.

Le texte de consensus reconnaît les limites du PIB comme indicateur de bien-être et du développement durable. Les Etats décident d'avancer plus loin dans le développement de



méthodes de mesure du bien-être social, de la santé et l'identification d'indicateurs de progrès. Rio peut lancer un cadre de travail à l'échelle des Nations-Unies.

## **7. VERS UNE SOCIÉTÉ RELATIONNELLE**

Les quatre composantes du développement durable décrites en amont ne suffisent pas. La vision jusqu'alors diffusée du développement durable revient à faire prendre en charge par les collectivités publiques, les entreprises et les citoyens des obligations nouvelles afin d'assurer un équilibre avec l'environnement et assurer les conditions de développement des générations futures. Cette attente, essentielle, ne comporte pas encore en contrepartie une promesse à la personne, une vision de ce que peut être une vie réussie pour chacun dans ce nouveau contexte. Dès lors, le concept de développement durable peut être perçu comme intellectuel et froid, même s'il est de tous les discours politiques.

Pour dépasser cette insuffisance, une 5<sup>ème</sup> composante est à intégrer. Si les ressources deviennent de plus en plus rares, les relations humaines sont, elles, sans limite : « Ainsi, il y a un infini dans un monde fini ». Celui de la relation à l'autre.

Un enfant aura dans sa vie qui s'étirera sur tout ce siècle, avec son téléphone portable et internet, accès à plus de personnes, à plus de connaissances et à plus d'expressions culturelles que toutes les générations qui l'ont précédé. Un nouvel horizon s'ouvre. La communication, la culture, l'accès aux autres constituent la nouvelle voie de développement, le nouveau champ d'expansion de l'aventure humaine. Il s'agit là d'une transformation qui va complètement bouleverser l'humanité.

Le développement durable du XXI<sup>ème</sup> siècle consiste dès lors à basculer d'une société de consommation particulièrement prédatrice à l'encontre de la planète à une société relationnelle, plus légère, mais qui ouvre de nouvelles perspectives d'enrichissement personnel à travers la relation humaine, la connaissance et l'expression personnelle.

## **8. LES DÉBOUCHÉS DE LA CONFÉRENCE DE RIO+20**

Les derniers pourparlers de début juin restaient marqués par de profonds désaccords entre pays. Dans le projet de déclaration, 75 paragraphes bénéficiaient d'un accord et 249 marquaient des désaccords non résolus malgré des mois de négociation.

### **• *La Déclaration de Rio 2012***

Depuis novembre, l'élaboration d'une Déclaration de Rio est en cours de négociation entre les pays dans le cadre des Nations Unies. Elle réaffirme d'abord les principes des sommets antérieurs.

Néanmoins, cette conférence ne débouchera pas directement sur de nouveaux accords internationaux ayant force juridique.

Cette déclaration proposera des orientations qu'il faudra ensuite concrétiser :

- L'inscription dans la perspective d'une économie verte équitable, de l'éradication de la pauvreté dans un cadre de développement durable ;
- Le renforcement du cadre de gouvernance du développement durable au sein des nations Unies ;
- Le renforcement de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la préparation de nouveaux objectifs pour après 2015 ;

- L'élaboration d'Objectifs de Développement Durable qui devraient concerner tous les pays dans le cadre d'un processus à convenir.

Il s'agira là d'orientations dont la mise en œuvre s'inscrit dans un cadre d'engagements volontaires des pays. Ceux-ci pourront être consignés dans un registre.

- ***La définition d'une feuille de route***

Cette déclaration aura besoin d'être renforcé par une feuille de route Rio+20 fixant des processus et des étapes.

## **9. LA DOUBLE GOUVERNANCE DU MONDE**

Le bilan de la conférence de Rio sera à faire à deux niveaux :

- ***La gouvernance pyramidale***

La structuration des relations internationales reposent sur les possibilités d'accord entre les Etats dans le cadre de différentes institutions politiques, économiques ou sectorielles. Avec au sommet de la pyramide, le système des Nations Unies auquel s'ajoutent les G8 et G20.

Cette structuration, qui inclut les pays de la planète, se trouve paralysée dès lors qu'il ne peut y avoir unanimité. En effet, les règles actuelles de droit international sont fondées sur le principe que tout pays peut, à tout moment, se retirer d'un traité ou d'un accord international en cas de désaccord jugé inacceptable.

C'est là un dilemme que la Conférence de Rio ne peut résoudre. Ecartelée qu'elle est entre l'absolue nécessité d'inclure dans le processus tous les pays et l'exigence de déboucher sur des décisions ambitieuses à la hauteur de enjeux et d'une feuille de route permettant d'avancer avec l'accord de tous sur la méthode et le *timing*.

La réussite d'un tel processus est lourdement handicapée par les échecs passés et par la paralysie actuelle des pays développés confrontés à l'une des plus graves crises économiques de leur histoire.

- ***La gouvernance horizontale***

Mais à côté de cette structuration traditionnelle du pouvoir, une autre structuration émerge. C'est celle des relations directes entre les entreprises, les structures locales, les organisations professionnelles, culturelles et sociales, les ONG et les personnes. Les nouvelles technologies de la communication démultiplient et enrichissent les capacités relationnelles directes et donnent à cette dynamique un caractère inédit dans l'histoire. Une toile dense se tisse tout autour de la planète en se nourrissant des contributions d'une multitude d'acteurs, abordant tous les sujets, permettant à chacun d'intervenir et d'avoir accès à des contenus sans cesse plus vastes.

Cette structuration horizontale par le téléphone mobile, par les réseaux sociaux et par internet ne permet pas seulement le débat, elle donne à accès à l'information, elle est vecteur de formation et, de plus en plus, elle nourrit l'action et suscite des initiatives.

- ***Le rôle des collectivités territoriales dans l'avancée vers ce nouveau mode de développement***

Les défis qui précèdent impliquent pour la ville une capacité à inventer une gouvernance nouvelle à la hauteur de ces enjeux. Le monde change, la ville doit changer aussi. Or, les

collectivités locales joueront un rôle central dans la construction d'un nouveau mode de développement :

- Elles décident des investissements qui ont la plus longue durée de vie : les bâtiments, les infrastructures de transports, les grands réseaux ;
- Elles répartissent les activités sur le territoire et elles disposent donc la clé pour réduire les contraintes de transport et organiser l'aménagement du territoire ;
- Elles sont en prise avec les besoins sociaux et l'organisation des solidarités ;
- Elles ont enfin et surtout le contact direct avec le citoyen.

Leur implication est essentielle pour ouvrir avec les acteurs économiques et les citoyens la voie vers un développement durable et lutter contre le changement climatique.

Ainsi un événement multiforme comme la Conférence de Rio+20 n'est pas seulement la réunion des négociateurs des pays pour prendre des décisions politiques. Il est surtout un lieu d'échange d'idées, de pratiques, d'innovations qui se concluront souvent par des partenariats durables au sein des espaces de la société civile, des syndicats, des entreprises, des collectivités ou des mobilisations citoyennes, et aussi entre eux.

## **10. LE CALENDRIER**

- La dernière réunion de préparation « prepcom 3 » du 13 au 15 juin 2012
- Les « sandwichs days », journées de la société civile organisées par le Brésil pour préparer la conférence officielle du 16 au 19 juin 2012
- La conférence officielle du 20 au 22 juin 2012 qui adoptera la Déclaration de Rio et une feuille de route
- Le Sommet des Peuples du 15 au 23 juin 2012 de pour la justice sociale et environnementale.

La note de décryptage et sa synthèse ont été réalisées par :

**Miriam CANGUSSU TOMAZ GARCIA**

**Emeline DIAZ**

**Vaia TUUHIA**

**Geneviève VERBRUGGE**

**Pierre RADANNE**



**Dossiers et Débats pour le Développement Durable.**

(4D – 150-154, rue du Faubourg Saint-Martin – 75011 – Paris – [www.association4d.org](http://www.association4d.org)).

**Avec le soutien financier de :**



Ce dossier a été édité avec le soutien financier du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, de l'Agence Française de Développement et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

La note de décryptage, la synthèse et une version anglaise sont téléchargeables sur le site de l'Association 4D : [http://www.association4d.org/article.php?id\\_article=697](http://www.association4d.org/article.php?id_article=697)